

Des mobilités surtout dans la fonction publique d'État

La fonction publique emploie 236 150 agents en Bourgogne-Franche-Comté en 2013. Ses effectifs ont augmenté de 1,5 % en un an. Le développement des contrats aidés participe pour deux tiers à cette augmentation.

En un an, 22 300 agents sont sortis de la fonction publique régionale, soit 9,6 % des effectifs et 25 800 y sont entrés.

Ces mouvements amples, au cœur de la gestion des ressources humaines participent au renouvellement annuel de la population travaillant dans la fonction publique. Ils se composent des entrées - recrutements - et sorties - retraites - du champ de la fonction publique mais aussi des mobilités géographiques concentrées sur quelques familles de métiers de la fonction publique d'État.

Madeline Bertrand - Régine Bordet-Gaudin (Insee)

En Bourgogne-Franche-Comté, 236 150 agents sont employés de la fonction publique fin 2013. En un an, les effectifs ont progressé de 1,5 %, soit 3 500 agents supplémentaires.

Deux tiers de l'augmentation des effectifs due aux emplois aidés

Le nombre d'agents publics augmente dans les trois versants. La progression est toutefois moins prononcée dans la fonction publique d'État avec une hausse des effectifs de 1,3 % que dans les deux autres versants : +1,5 % dans la territoriale et +1,9 % dans la fonction publique hospitalière (figure 1).

Les contrats aidés participent pour deux tiers à cette augmentation. La création fin 2012 des contrats d'avenir y a largement contribué. Destinés aux jeunes particulièrement éloignés du marché du travail en raison de leur manque de formation, ils sont complétés en 2013 par les emplois d'avenir professeur, réservés aux étudiants boursiers se destinant au professorat. Ces contrats d'avenir s'ajoutent à d'autres, plus anciens, comme les contrats uniques d'insertion (CUI), non spécifiquement réservés aux jeunes. Dans la fonction publique, les agents bénéficiaires de ces contrats ont en moyenne entre 35 et 39 ans selon le versant.

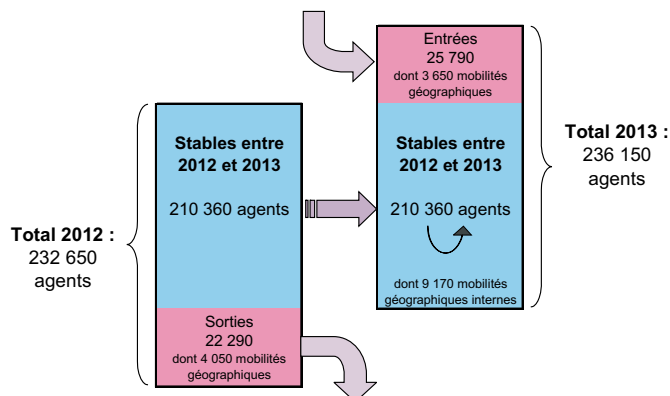
Hors contrats aidés, la fonction publique d'État est le seul versant où le nombre d'agents baisse, de 0,2 % sur un an et plus encore pour les fonctionnaires (-0,5 %).

1 Une augmentation des effectifs portée par les contrats aidés

Versants de la fonction publique	Effectifs y compris contrats aidés		Évolution 2012-2013 (en %)	
	2012	2013	Y compris contrats aidés	Hors contrats aidés
Fonction publique d'État	98 340	99 640	+ 1,3	- 0,2
Fonction publique territoriale	73 100	74 170	+ 1,5	+ 0,4
Fonction publique hospitalière	61 200	62 340	+ 1,9	+ 1,3
Ensemble	232 640	236 150	+ 1,5	+ 0,4

Champ : poste principaux (actifs et non annexes) au 31 décembre
Source : Insee, Siasp 2012-2013 ; Recensement de la population 2012.

2 Plus d'entrées que de sorties entre 2012 et 2013 : gain de 3 500 agents



Champ : poste principaux (actifs et non annexes) au 31 décembre.
Source : Insee, Siasp 2012-2013.

Davantage de recrutements que de départs

En Bourgogne-Franche-Comté, 22 300 agents sont sortis de la fonction publique entre 2012 et 2013, soit 9,6 % des effectifs, 25 800 y sont entrés (figure 2). Ces mouvements, loin d'être négligeables, participent au renouvellement de la population travaillant dans la fonction publique dans une région. Ils se composent d'entrées et sorties de la fonction publique, de loin les plus nombreuses, et de mobilités interrégionales. Ces mouvements sont au cœur de la gestion des ressources humaines ; ils permettent en particulier d'adapter les effectifs publics à la population présente sur le territoire pour répondre à ses besoins.

Le solde des entrées-sorties de la fonction publique est excédentaire avec 3 900 agents supplémentaires entre 2012 et 2013.

Les sorties correspondent pour partie à des départs en retraite. En effet, parmi les agents ayant quitté la fonction publique en 2013, un sur cinq était âgé de 55 ans ou plus.

Les entrées se font principalement dans la fonction publique d'État rejointe par 45% des agents nouvellement recrutés en 2013. Ces nouveaux agents sont trentenaires pour la plupart, et pour les deux

tiers des femmes. Dans six cas sur dix, ils sont recrutés comme agent de catégorie C. Cette proportion varie toutefois selon les versants, de 45 % dans la fonction publique d'État à 86 % dans la fonction publique hospitalière. Le vieillissement de la population induit en effet des besoins croissants en matière de soins, notamment d'aides-soignants.

Ces entrées-sorties font plus que compenser les mobilités géographiques, plus nombreuses dans le sens des départs que des arrivées en Bourgogne-Franche-Comté.

Mobilités géographiques, en majorité des agents de l'État

Sur un an, 4 050 agents ont quitté la région et 3 650 s'y sont installés professionnellement dans le cadre d'une mobilité géographique. La plupart des échanges se réalisent avec les régions voisines, Île-de-France, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Auvergne-Rhône-Alpes. Les deux tiers des agents ayant pris leur poste en 2013 en Bourgogne-Franche-Comté travaillaient auparavant dans l'une de ces trois régions. La moitié de ceux qui partent rejoignent l'une d'entre elles (figure 3).

La mobilité géographique est plus fréquente dans la fonction publique d'État : sur dix agents publics ayant changé de région entre 2012 et 2013, huit relèvent de ce versant. Ces agents mobiles, principalement des trentenaires, sont très concentrés sur quelques familles de métiers. Un tiers exerce un métier dans la sécurité-défense où la mobilité fait partie du parcours professionnel, 23 % dans l'administration et 19 % dans l'éducation-formation-recherche.

Dans la région, ces mobilités interrégionales modifient à la marge la répartition des effectifs par catégorie hiérarchique : davantage d'agents de catégorie A sont arrivés dans la région qu'il n'en est sorti, davantage de C sont sortis de la région qu'il n'en est entré.

La mobilité interrégionale est d'autant plus importante que la catégorie est élevée. Ainsi, près de la moitié des agents rejoignant la

région sont de catégorie A. Dans les sens des départs, les agents de catégorie A et B représentent chacun 37 % des mobilités vers d'autres régions. Cette répartition varie selon les versants. Dans la fonction publique hospitalière, la mobilité concerne surtout les cadres A ; ceux-ci représentent 70 % des arrivées et 63 % des départs. Dans la territoriale, la moitié des arrivées sont des agents de catégorie C alors que les sorties se répartissent à parts égales entre les trois catégories hiérarchiques. Dans la fonction publique d'État, les trois quarts des mobilités dans un sens comme dans l'autre concernent les catégories A et B.

9 200 agents ont effectué une mobilité géographique interne à la région

La mobilité des agents publics au sein de la région permet d'ajuster localement l'offre de services publics. En Bourgogne-Franche-Comté, 9 170 agents ont effectué une mobilité géographique interne à la région entre 2012 et 2013. Ils exercent pour moitié leur métier dans l'éducation-formation-recherche, dans les soins pour 15 % d'entre eux et l'administration pour 12 %. La fonction publique d'État contribue ainsi fortement à ces mobilités : 69 % des agents ayant changé de commune de travail relèvent de ce versant, 20 % de la fonction publique hospitalière.

Ces mobilités géographiques s'accompagnent rarement d'un changement de versant malgré les dispositions de la loi de 2009 tendant à lever les obstacles juridiques et statutaires à la mobilité. Ce changement de versant concerne 360 agents, soit 4 % des mobilités géographiques au sein de la région. Il est plus fréquent dans la territoriale où 15 % des agents ont changé de commune de travail mais aussi de versant. Dans ce cas, ces agents territoriaux rejoignent principalement la fonction publique d'État.

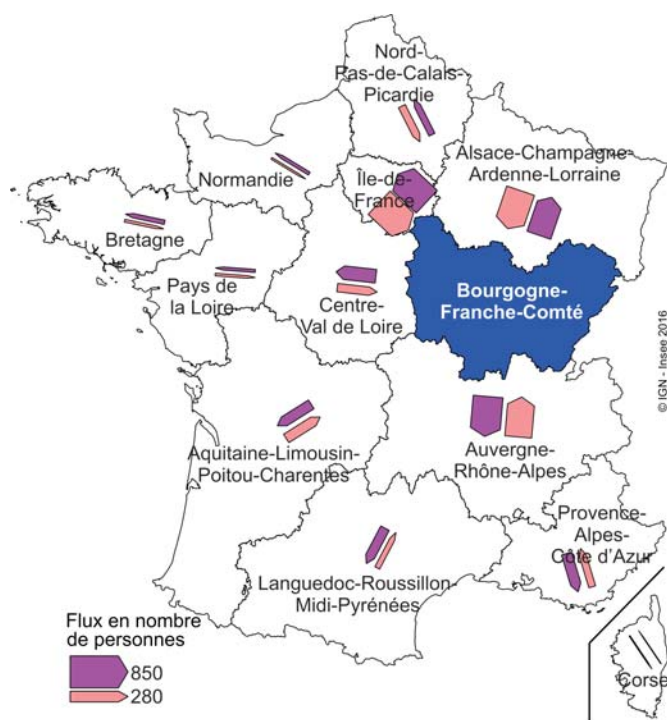
Des recrutements dans l'administration, l'éducation et les soins

Malgré l'ampleur de tous les mouvements cumulés qui affectent la fonction publique, la répartition des agents au sein des grandes familles de métiers reste relativement stable. Ces recrutements se concentrent sur des métiers qui rassemblent un grand nombre d'agents : l'administration emploie 1 400 agents supplémentaires, l'éducation-formation-recherche 600 et les soins 800.

Toutefois les progressions les plus prononcées concernent les métiers du sport et loisirs-animation-culture avec + 6,1 % et celle du bâtiment-travaux publics avec + 5,7 %. Elles sont toutefois de plus faibles volumes. Les contrats aidés contribuent fortement à ces augmentations. Dans l'administration, ils représentent huit emplois supplémentaires sur dix, dans le bâtiment - travaux publics, six emplois supplémentaires sur dix.

En revanche, des compressions d'effectifs touchent les métiers de l'entretien-maintenance où les diminutions auraient été deux fois plus importantes sans les emplois aidés. Elles affectent aussi la sécurité-défense, les finances publiques et la technique-informatique-transports. Ces réductions d'effectifs sont très prononcées dans les métiers verts-paysages, avec une baisse de 10,4 % ; cette famille, toutefois, regroupe peu d'agents. ■

3 Fonction publique : des départs de la région plus nombreux que les arrivées



Source : Insee, Siasp 2012-2013.

Pour en savoir plus

- Isel A., Moreau S., « Une attractivité modérée dans un contexte de nombreux départs dans la fonction publique en Alsace », *Insee Analyses Alsace* n°24, novembre 2015.
- Sénigout E., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2014 », *Insee Première* n°1585, mars 2016.